

renouvelé et qu'il demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou désigné de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 582-2012 du 6 juin 2012, madame la juge Lucie Rondeau était désignée juge coordonnatrice adjointe à compter 3 juillet 2012, que son mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 582-2012 du 6 juin 2012, messieurs les juges François Landry et Pierre Labelle étaient désignés juges coordonnateurs adjoints à compter du 3 juillet 2012, que leur mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau leur désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, comme juges coordonnateurs adjoints, de madame la juge Judith Landry et de messieurs les juges François Landry et Pierre Labelle;

QUE le mandat de la juge Judith Landry s'échelonne du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016;

QUE les mandats des juges François Landry et Pierre Labelle s'échelonnent du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61647

Gouvernement du Québec

Décret 512-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Lyne Foucault comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Lyne Foucault de Saint-Jérôme, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de madame Lyne Foucault soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61648

Gouvernement du Québec

Décret 513-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Louise Gallant comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Louise Gallant de Sept-Îles, juge de paix magistrat, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de madame Louise Gallant soit fixé dans la Ville de Sept-Îles ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61649

Gouvernement du Québec

Décret 514-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Andrée St-Pierre comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Andrée St-Pierre de Rimouski, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de madame Andrée St-Pierre soit fixé dans la Ville de Rimouski ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61650

Gouvernement du Québec

Décret 515-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur David Bouchard comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur David Bouchard de Saint-Maurice, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de monsieur David Bouchard soit fixé dans la Ville de Shawinigan ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61651

Gouvernement du Québec

Décret 516-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Carole Lepage comme juge de la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Carole Lepage de Sainte-Anne-de-Sorel, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par

commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale commune de la Ville de Sorel-Tracy, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 12 juin 2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61652

Gouvernement du Québec

Décret 517-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc Alain comme juge de la cour municipale commune de Candiac

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Marc Alain de Beauharnois, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale commune de Candiac, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 12 juin 2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61653

Gouvernement du Québec

Décret 518-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la 32^e Réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine qui se tiendra les 19 et 20 juin 2014

ATTENDU QUE se tiendra à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), les 19 et 20 juin 2014, la 32^e Réunion fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables de la condition féminine;